



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-060-2022-10

PUBLIÉ LE 25 OCTOBRE 2022

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes

IDF-2022-10-25-00003 - Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France?? (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2022-10-25-00003

Arrêté modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005
du 22 décembre 2017 portant composition
nominative du Conseil économique, social et
environnemental d'Ile-de-France

ARRÊTÉ
modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017
portant composition nominative du Conseil économique, social
et environnemental d'Ile-de-France

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu les lettres du 27 septembre 2022 par lesquelles M. Gérard BACHELIER et Mme Corinne DOS SANTOS font part de leur démission du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu la lettre du 11 octobre 2022 par laquelle M. Dominique RESTINO fait part de sa démission du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier du Président de la Chambre du commerce et d'industrie Paris Ile-de-France en date du 11 octobre 2022 faisant part de la désignation de Monsieur Gérald BARBIER, de Monsieur Errahman GOURARI et de Madame Nathalie AMASSE en remplacement de Monsieur Dominique RESTINO, de Monsieur Gérard BACHELIER et de Madame Corinne DOS SANTOS, démissionnaires au sein du premier collège du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

I – Premier collège : représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées

Il est constaté la désignation par la Chambre du commerce et d'industrie Paris Ile-de-France de :

- Monsieur Gérald BARBIER
en remplacement de Monsieur Dominique RESTINO,
- Monsieur Errahman GOURARI
en remplacement de Monsieur Gérard BACHELIER,
- Madame Nathalie AMASSE
en remplacement de Madame Corinne DOS SANTOS.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du I de l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé sont inchangées.

ARTICLE 3 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 25 octobre 2022

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME